

Us et coutumes de la Société Religieuse des Amis suisses (Quakers)

Bases	2
1. Culte	2
2. Admission de nouveaux membres	2
3. Changement de groupe	2
4. Annulation d'une adhésion	3
5. Exclusion d'un membre	3
6. Devoirs des membres	3
7. Groupes locaux	3
8. Conduite des affaires	3
9. Nominations	4
10. Cotisations	4
11. Naissances, mariages, décès	5
12. Lettre d'introduction.	5
13. Le témoignage quaker	5
14. Liste des membres	6
15. Entre-Amis	6

**Accepté comme document de travail par l'Assemblée Annuelle
à Aeschi le 2 juin 2001.**

Bases

La Société des Amis n'impose ni dogme, ni forme extérieure de la foi. Chacun peut, dans la communion intime avec le Créateur, trouver la lumière qui doit diriger sa vie. C'est la foi en cette lumière dans chaque personne qui engendre chez les Amis une attitude de non-violence et la conviction profondément enracinée que les problèmes du monde peuvent être résolus par des voies pacifiques.

1. Culte

Le culte à la manière des Amis est l'élément essentiel de la vie religieuse de la Société. Il a lieu dans le recueillement silencieux pendant lequel les participants essaient d'entendre la voix de Dieu. Lorsqu'ils peuvent le faire, les Amis aiment à s'asseoir en cercle. Chaque membre est responsable du culte dans la même mesure, que ce soit dans le silence ou dans la parole qui prend naissance dans ce silence et y retourne. Le culte n'est pas une discussion. La force vive du culte quaker réside dans l'expérience communautaire de l'Esprit divin.

Ils ont l'habitude, à la fin du culte, de serrer la main de leurs voisins en signe de communion et d'amitié.

Le culte est public et les heures de culte sont indiquées de temps à autre au public.

2. Admission de nouveaux membres

Les Amis ont à cœur d'accueillir les visiteurs qui assistent à leurs cultes dans un esprit d'ouverture et d'amitié et de les familiariser peu à peu avec leurs usages et avec les responsabilités qui incombent aux membres de la Société.

Toute personne désireuse de connaître de plus près la foi, la pensée et les coutumes des Amis, mais qui ne se sent pas encore prête à solliciter son admission dans la Société, peut se considérer comme *ami/e des Amis*.

Si, après un certain temps, un/e ami/e des Amis se décide à poser sa candidature, il/elle écrit au clerk du groupe avec lequel il/elle est en relation. Ce dernier désignera deux membres qui lui rendront visite. Au cours de leur entretien, les deux Amis s'assureront que leur hôte a bien saisi les liens étroits qui existent entre notre foi et notre manière de vivre et qu'il/elle est entièrement conscient/e de la portée de sa décision. Ils adresseront ensuite un rapport au groupe qui décidera alors si l'admission est accordée. Le rapport d'admission sera également communiqué aux autres groupes locaux et le nouveau membre sera accueilli lors de l'assemblée annuelle suivante.

Une personne qui a posé sa candidature peut être invitée à attendre encore un certain temps pour compléter ou approfondir sa connaissance du quakerisme et s'assurer qu'elle est en mesure d'assumer sa part des responsabilités qui incombent aux membres du groupe.

Les amis des Amis sont invités à participer à la vie du groupe dans toute la mesure du possible.

3. Changement de groupe

Si un membre désire faire partie d'un autre groupe local, il informe les clerks des deux groupes. Quand le nouveau groupe a décidé l'acceptation, le membre informe par écrit le clerk de son groupe originel et envoie une copie de sa lettre au/x clerk/s de l'AA et au membre responsable de la liste des membres.

4. Annulation d'une adhésion

Si un membre veut quitter la Société des Amis, il en informe par écrit le clerk de son groupe local ou le/s clerk/s de l'AA s'il n'appartient à aucun groupe. Si les raisons de son retrait ne sont pas claires, le groupe local ou le/s clerk/s de l'AA organisent une visite de deux Amis chez la personne désireuse de quitter les quakers, pour mieux comprendre ses raisons et dans l'espoir qu'il ne reste de mauvais sentiments ni d'un côté, ni de l'autre.

5. Exclusion d'un membre

Il peut arriver qu'après un long temps de prière et de réflexion, un groupe local décide de se séparer d'un de ses membres. Cela ne devrait se faire qu'après plusieurs entretiens entre le groupe et l'Ami/e en question, sans qu'une solution satisfaisante ait été trouvée.

En premier lieu, le groupe et l'Ami/e concerné/e choisissent un petit comité constitué de deux ou trois membres du groupe ou d'Amis de l'extérieur, qui vont parler avec la personne et décident ensuite si le refus du groupe est justifié. Ce comité informe ensuite par écrit de sa décision le groupe et l'Ami/e. Si le groupe, après cela, reste décidé à la séparation, il en informe par un protocole aussi bien l'Ami/e que le/s clerk/s de l'AA ainsi que la personne responsable de la liste des membres. Si l'Ami/e exclu/e n'est pas d'accord, il/elle peut s'adresser à l'AA, qui devra décider de la suite à donner.

6. Devoirs des membres

Les membres s'engagent à participer de leur mieux aux activités du groupe dont ils font partie et à en accepter certaines charges. Ils assistent aussi régulièrement qu'ils le peuvent aux cultes et aux réunions d'affaires, contribuant par leurs efforts personnels à la vie et à la cohésion du groupe. Les membres restent en contact aussi étroit que possible les uns avec les autres; ils s'efforcent tout particulièrement de maintenir le contact avec ceux qui sont isolés ou peu mobiles. Un effort réciproque est souhaitable de la part des isolés.

D'une manière générale, les Amis ont à cœur de resserrer les liens qui les unissent à tous les quakers, de Suisse et d'ailleurs.

7. Groupes locaux

Lorsque cela leur paraît indiqué, les groupes locaux choisissent parmi leurs membres des *anciens (elders)* et des *veilleurs (overseers)*. Ces Amis sont spécialement chargés de veiller au bon déroulement du culte; ils accueillent les nouveaux arrivants et remplissent diverses tâches sociales et pratiques, notamment lorsque certains membres sont aux prises avec des difficultés personnelles ou familiales .

La lecture en commun des *Questions*, l'organisation de conférences et de retraites favorisent le développement de la vie spirituelle du groupe.

Les groupes comptant des enfants s'efforcent de mettre sur pied des activités communes. Des programmes spécifiques, préparés à l'intention des jeunes lors de l'assemblée annuelle ou de rencontres régionales, aideront à l'intégration de ces derniers dans la vie de la Société. Pendant les cultes, les enfants prennent part un moment au recueillement silencieux. Le développement de la vie spirituelle des enfants et leur initiation au quakerisme incombe avant tout aux parents.

8. Conduite des affaires

Il y a deux sessions pour affaires à l'assemblée annuelle suisse - l'une au printemps, en général à Pentecôte, et souvent appelée simplement "Assemblée annuelle", et l'autre en automne, en général début octobre, et souvent appelée "La réunion d'affaires d'automne". En plus, il y a une réunion de planification, appelée également "Réunion du Comité Central" ou " Réunion des Représentants", qui se réunit avant Pâques pour planifier la prochaine

réunion de l'assemblée annuelle de printemps. Les décisions ne sont prises que lors des deux réunions d'affaires.

Lors des réunions d'affaires des groupes locaux et de l'assemblée annuelle, des séances du Comité central et des réunions de tous genres, les décisions sont prises en plein accord et non imposées par une majorité issue d'un vote. Lorsque des divergences d'opinion subsistent, elles doivent être discutées avec franchise et dans un esprit amical. On cherche ensuite à obtenir un avis commun, faute de quoi la décision est remise à plus tard.

L'expérience a montré que dans notre recherche collective, nous sommes conduits vers une solution juste si nous nous laissons guider par l'Esprit. Mais cela demande patience, tolérance et volonté d'arriver à un avis commun. C'est pourquoi les Amis observent quelques instants de recueillement au début et à la fin de leurs séances et parfois aussi au cours de leurs délibérations. Au moment où l'Ami/e qui préside la réunion voit que le groupe est parvenu à un avis commun, il/elle exprime celui-ci dans une *minute* proposée aux membres présents. Si cette minute – éventuellement modifiée – est lue et acceptée, elle représente la décision de l'assemblée.

Les Amis intéressés particulièrement par certains sujets sont invités à prendre part en personne aux réunions. Les amis des Amis peuvent s'exprimer de façon consultative.

L'ordre du jour détaillé des séances d'affaires est envoyé environ un mois à l'avance aux clerks des groupes locaux pour distribution, afin que les délibérations puissent avoir lieu en connaissance de cause.

Les affaires à régler qui surgissent entre deux assemblées annuelles sont traitées par le/s clerk/s de l'AA ou pendant la séance du Comité central si elles sont d'importance secondaire ou qu'il n'y a aucun doute quant à l'opinion des membres. Quant aux questions importantes, elles doivent être soumises à l'assemblée annuelle. Si, faute de temps, cela ne peut se faire, le/s clerk/s de l'AA cherchera/chercheront à prendre l'avis des Amis de tous les groupes locaux.

Si l'assemblée désire partager un message provenant de l'AA avec d'autres groupes quakers, une épître est rédigée à cet effet.

9. Nominations

Les candidats pour tous les postes de la Société sont proposés à l'AA par le Comité des Nominations et sont valables pour trois ans avec l'option tout au plus d'un second terme de trois ans. Le Comité des Nominations demande des suggestions de nominations à tous les membres, en particulier aux comités déjà existants. Ces suggestions sont présentées à l'assemblée annuelle en session et sont acceptées ou non. La nomination de membres du Comité des Nominations est faite par un "Comité de Noms" ad hoc, constitué dans ce but à l'Assemblée annuelle.

10. Cotisations

Chaque membre a une obligation financière envers la Société. Les Amis sont invités à fixer le montant de leurs cotisations en tenant compte de leurs revenus, de leurs charges et des besoins financiers de la Société. Pour les amis des Amis, la cotisation est facultative.

Les membres d'un groupe constituant une réunion mensuelle comme Genève cotisent à la caisse du groupe. Le trésorier du groupe fait un paiement fixé par le groupe en question à la Société en leur nom. Les membres des groupes qui n'ont pas cette possibilité paient leurs cotisations directement au trésorier de la Société.

Les groupes locaux peuvent avoir parallèlement une caisse séparée en vue de contribuer à des projets quakers ou autres qui leur tiennent à cœur.

11. Naissances, mariages, décès

Selon la tradition quaker, la présentation d'enfants, les mariages et les funérailles se déroulent dans la simplicité, au cours d'un culte. Une minute relatant l'événement est déposée dans les archives du groupe local et communiquée au/x clerk/s de l'AA, ainsi qu'à l'Ami/e chargé/e de la liste des membres.

Naissances: Les parents peuvent apporter leur bébé nouveau-né au culte pour témoigner de leur intention d'élever l'enfant avec l'aide de Dieu dans la foi quaker. Du même coup, ils expriment leur désir que les Amis les soutiennent dans la poursuite de cet objectif.

Mariages: Les mariages quaker ont lieu lors d'un culte spécialement organisé par le groupe local à cette intention. La condition en est que les fiancés connaissent assez bien la Société et soient conscients des conséquences religieuses et civiles de leur décision. Par cette cérémonie, les Amis prennent la responsabilité d'accompagner désormais le couple.

Il est souhaitable que le couple et un membre expérimenté du groupe conviennent à l'avance des détails de la cérémonie; bien qu'il n'existe pas de prescriptions spéciales pour les mariages, la littérature quaker offre des propositions à ce sujet. Il est du devoir du membre responsable de s'assurer que le mariage civil a eu lieu.

Funérailles: Lorsqu'une personne a exprimé le désir qu'un culte à la manière des Amis soit célébré lors de son enterrement ou de son incinération, le groupe local se charge de l'organiser. Ce culte a pour but de mettre en lumière, avec gratitude, la présence de Dieu dans la vie de la personne. Au début de la réunion, un/e Ami/e donne à l'intention des assistants qui ne connaissent pas les quakers quelques mots d'explication sur le sens de ce culte et notamment du recueillement silencieux.

Toutefois, si la famille de la personne décédée préfère une cérémonie conforme aux habitudes locales, les Amis qui le désirent y participent. Le groupe pourra organiser un culte commémoratif à un autre moment.

12. Lettre d'introduction.

Les Amis qui se rendent à l'étranger et y prennent contact avec des quakers peuvent emporter un bref message d'information, d'introduction ou de recommandation écrit par le Clerk de leur groupe pour souligner l'amitié existant entre les Amis du monde entier.

13. Le témoignage quaker

L'expérience des Amis montre que la lumière divine les conduit dans une certaine interprétation de vie et du chemin à suivre. Nous parlons de cette expérience en termes de Vérité, d'Égalité, de Simplicité et de Paix. Ce ne sont pas des qualités abstraites mais des principes vitaux. C'est ce que nous appelons nos témoignages.

Les Amis vivent dans la simplicité, conscients de leur responsabilité envers la planète, ses ressources et sa beauté, et envers tous ceux qui luttent journallement pour une vie digne. Ils respectent leur prochain, non en raison de la place que celui-ci occupe dans la société, mais en tant qu'être humain porteur de l'étincelle divine. Sincères envers eux-mêmes, et par cela même compréhensifs et tolérants, ils témoignent ainsi de leurs efforts pour une paix juste et authentique.

Les Amis évitent l'emploi de titres nobiliaires, professionnels, etc. quand ils peuvent le faire sans se montrer impolis.

Nous évitons également, surtout dans la conversation et la correspondance entre nous-mêmes, les mots de «Monsieur», «Madame», «Mademoiselle», préférant utiliser le prénom et le nom de famille des personnes auxquelles nous nous adressons.

Devant les tribunaux ou lors de cérémonies officielles, nous demandons à pouvoir remplacer le fait de prêter serment pour une simple affirmation. Nous respectons en cela la parole du Christ: «Que ton oui soit oui et que ton non soit non», témoignant ainsi de notre attachement à la vérité en tout temps et en toute occasion.

14. Liste des membres

Dans le rôle des membres figurent pour chaque Ami et ami des Amis le prénom et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y en a, le fax et l'adresse électronique. Les enfants de membres, qui sont admis à titre provisoire, sont aussi inscrits. Les changements de domicile ou d'état civil, les décès, naissances, admissions, démissions et transferts doivent être communiqués par les groupes locaux à l'Ami/e chargé/e de tenir à jour la liste des membres. Tout changement concernant les amis des Amis doit également être signalé. Une liste des membres est établie périodiquement à l'intention des Amis.

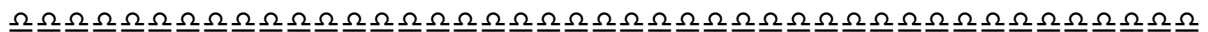
15. Entre-Amis

Ce bulletin, rédigé en français et en allemand, avec possibilité d'inclure parfois des articles ou informations en anglais, est l'organe de la Société. Il transmet aux membres et aux amis, des Amis trois ou quatre fois par an, des informations relatives à l'assemblée annuelle et aux groupes locaux, ainsi que des nouvelles personnelles, des articles et des sujets de discussion.



« Réduis et simplifie tes besoins matériels au point que tu puisses aisément les satisfaire toi-même. Afin que ceux qui vivent pour l'Esprit et prétendent vivre pour Lui n'alourdissent pas d'autant la charge matérielle d'autres hommes, leur coupant la possibilité ou déjà le désir de développer eux aussi leur Esprit. »

***Pierre Cérésolle, Vivre sa vérité
(Neuchâtel, La Baconnière, 1950, p. 194)***



Les *Us et Coutumes* ici présentés se veulent une démonstration, pour les nouveaux membres aussi bien que pour les anciens, de la longue tradition dont peut se prévaloir notre Société Religieuse des Amis, qui n'a jamais cessé de rechercher la Vérité, fût-ce au prix de durs combats. Elle entreprend toutefois, régulièrement, la tâche d'adapter ses structures aux temps modernes sans pour autant renier son objectif premier.

Lieu: Aeschi bei Spitz
Date: 2 juin 2001

Nancy Krieger, Co-Clerk

Jackie Leach Scully, Co-Clerk